

# SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE DU 16 MAI 2024

## PROCÈS VERBAL

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session extraordinaire le 16 mai 2024, sous la présidence de M. KASSA Wondwossen, Maire,

**Etaient présents** : MM. KASSA Wondwossen, FERNANDES Pascal, GROENEWEG Jean-Nicolas, CHUPAU Laurent, MARTIN Armand, LOURDEL Stéphane, SELSCHOTTER Sylvain, VASIC Goran, Mmes OLANIER Josette, SZEWEZUK Carmen.

**Excusés** : MM. RONDEAU Maël (pouvoir à M. CHUPAU Laurent), CHAUVIN Christophe (pouvoir à M. SELSCHOTTER Sylvain), Mme LOISEAU Angélique (pouvoir à M. VASIC Goran).

**Secrétaire de séance** : M. VASIC Goran.

Début de la séance : 20 H

Approbation à la majorité (9 pour, 2 abstentions) du compte rendu du conseil du 11 avril 2024.

### **CONVENTION D'UTILISATION DES CHEMINS RURAUX DANS LE CADRE DU PROJET AGRI VOLTAÏQUE « LA BERGERIE D'EDMOND »**

Le Conseil Municipal prend connaissance d'un projet de convention avec la mairie de Châtillon-Coligny à l'utilisation des chemins ruraux dans le cadre du projet agrivoltaïque « la Bergerie d'Edmond », chemin rural de Beauchêne qui fait la limite administrative entre Saint-Maurice-sur-Aveyron et Châtillon-Coligny.

Après en avoir délibéré, à la majorité (12 pour, 1 abstention), le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention.

### **CRÉATION DE POSTE**

#### **Adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe (28/35<sup>ème</sup>)**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi 83-624 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi 2007-209 relative à la fonction publique territoriale,

Vu le décret 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Vu le tableau des effectifs de la collectivité,

Considérant que la réorganisation de certains services techniques implique le recrutement d'un adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe (28/35<sup>ème</sup>),

Considérant que le grade à créer est en adéquation avec les fonctions assurées par l'agent concerné,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De créer un poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (28/35<sup>ème</sup>) à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024,
- De dire que les crédits nécessaires ont été prévus au budget 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les propositions ci-dessus à la majorité (10 pour, 3 abstentions).

### **DEMANDE DE DÉROGATION SCOLAIRE**

Monsieur le Maire présente une demande de dérogation pour la rentrée scolaire 2024 pour l'école primaire de Château-Renard.

Au vu des éléments apportés par la famille, le Conseil Municipal, à la majorité (8 pour, 5 abstentions), décide d'accorder cette dérogation.

### **DÉCISION MODIFICATIVE**

En vue d'ajuster les prévisions budgétaires aux réalisations votées, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de modifier le budget communal comme suit :

#### Dépenses d'investissement :

Compte 165	Dépôts et cautionnements reçus RAR	-	415.00 €
Compte 165	Dépôts et cautionnements reçus	+	415.00 €

#### Recettes d'investissement :

Compte 1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	-	415.00 €
Compte 021	Autofinancement	+	415.00 €

#### Dépenses de fonctionnement :

Compte 023	Autofinancement	+	415.00 €
------------	-----------------	---	----------

#### Recettes de fonctionnement :

Compte 002	Excédent antérieur reporté	+	415.00 €
------------	----------------------------	---	----------

### **COMPTE FINANCIER UNIQUE – DATE DE MISE EN PLACE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les collectivités territoriales devront adopter au plus tard au titre de l'exercice 2026 un compte financier unique (CFU).

Il s'agit d'un compte commun à l'ordonnateur et au comptable qui se substituera aux documents actuels (compte administratif et compte de gestion).

Les objectifs du CFU sont les suivants :

- Favoriser la transparence et améliorer la lisibilité de l'information financière des collectivités par rapport aux actuels comptes administratifs et comptes de gestion,
- Améliorer la qualité des comptes,
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de mettre en place le compte financier unique à compter de l'exercice 2024.

### **ADRESSAGE – VALIDATION DES NOUVELLES RUES**

Le Maire et M. Martin informent le conseil municipal que suite à la délibération du 7 mars 2024, il reste 2 voies communales à valider.

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des voies, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'ADOPTER les dénominations suivantes :

- Chemin de l'Aveyron
- Impasse de la Boulangerie

- d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **DEMANDE D'APPRENTISSAGE AU SEIN DE L'ÉCOLE**

Le Conseil Municipal prend connaissance d'un courrier de Mme LOISEAU Angélique présentant la candidature sa fille Anaïs en tant qu'apprentie au sein de l'école de Saint-Maurice à compter de septembre 2024.

Monsieur le Maire informe le Conseil que les Maires d'Aillant sur Milleron et Le Charme s'y opposent pour des raisons budgétaires, le CNFPT ne pouvant plus aider les collectivités.

Il fait part au Conseil que la formation d'un apprenti coûte 6000 € à l'année. Le salaire d'un apprenti mineur 477 € par mois la 1<sup>ère</sup> année et 689 € la 2<sup>ème</sup> année. Coût total 25 992 €.

Avec la baisse des effectifs et la fermeture d'une classe cette année, Monsieur le Maire informe le Conseil que les communes auront du mal à supporter un tel coût.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (6 pour, 4 contre, 2 abstentions), émet un avis favorable à la demande de la jeune fille.

### **QUESTIONS DIVERSES**

M. KASSA informe le conseil que l'ALEP propose de céder à la commune un congélateur neuf à tiroirs pour 90 €. Le Conseil est favorable et celui-ci sera installé à la salle des Fêtes.

Il informe le conseil que M. RIBEIRO doit acheter une maison dans le bourg qu'il doit aménager avant d'ouvrir son restaurant.

M. VASIC demande à mettre à l'ordre du jour du prochain conseil l'étude de devis pour restaurer les vestiaires du stade.

M. MARTIN informe le conseil que le tracteur devrait arriver d'ici la fin du mois de mai et les panneaux de signalisation autour du 10 juin.

Il fait part qu'une personne est intéressée pour acheter un bois sur pied situé vers les Millerois. Une décision sera prise lors d'un prochain conseil.

Les Pompiers demandent que la cour de la caserne soit réfectionnée. Des devis vont être demandés.

M. CHUPAU fait part au conseil que l'assainissement de la salle des Fêtes est à refaire.

Fin de la séance : 22 H 00

Le Maire ;  
Wondwossen KASSA

Le secrétaire ;  
Goran VASIC